

PROCES VERBAL du Comité Syndical du Lundi 3 avril 2018

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 19 mars 2018, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Joël GUIN, Président, le lundi 3 avril 2018 à 14 H 30.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon : M. GUIN, Président, Mmes GOTTRA, REZOUALI et M. BARDISA, CERVANTES, CHRISTOS, COSTA, DEMANSE, MOUREAU, PALMA.

Pour la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat : Mme MARTINEZ, Mrs GRAU, MUS, et PARIGOT.

Pour la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse : Mme ANDRZEJEWSKI et Mr KLEIN.

ETAIENT EXCUSES REPRESENTES : M. LAGNEAU par M. GRAU, Mr GABERT par Mme MARTINEZ, Mr HARELLE par Mr MUS, Mr FOURNET par Mr PARIGOT, Mr MOLLAND par Mr KLEIN, Mme ANCEY par Mr GUIN, Mr PHALY par Mr MOUREAU, Mr BAYON DE NOYER par Mme ANDRZEJEWSKI.

ETAIENT EXCUSES : Mme DUPRAT, Mrs BEL, BERARD, COUSTON, FOUILLER, GRANIER, MACHABERT et PONCE.

Assistaient également : Mme MASANTE et M. JULLIEN, Directeur du SIDOMRA.

Représentants des Communautés : 32 Délégués présents : 16 Procurations : 8 QUORUM : 17

Le quorum n'est pas atteint, le comité syndical ne peut pas se tenir régulièrement.

En vertu de l'article L.2121-17 du CGCT, M. Joël GUIN, Président, fixe avec l'assemblée une nouvelle date de réunion du Comité syndical le Lundi 9 avril 2018 à 14 h 30.

Le Président propose aux 16 élus de leur présenter les deux jeunes volontaires de services civiques recrutés par le SIDOMRA.

PRESENTATION DE TYPHAINE ROULLAND ET THOMAS GUIGUE – SERVICES CIVIQUES

Le Président rappelle à l'assemblée que le SIDOMRA est éligible au dispositif du service civique créé par la loi de 2010.

Ce dispositif, à destination des jeunes de 16 à 25 ans, sur une durée de 6 à 12 mois, permet à des jeunes volontaires d'engager des actions citoyennes pour l'intérêt général et que l'environnement fait partie des nombreux thèmes ouverts au service civique.

Le dispositif, est financé à hauteur de 467 euros / mois par l'Etat et un complément de 106 euros/mois par la collectivité d'accueil, soit 573 euros mois, pour une durée représentant au moins 24 heures hebdomadaire.

Les missions de service public poursuivies par le SIDOMRA et notamment la politique en faveur du tri des emballages, du compostage, de la réduction de la poubelle, du gaspillage alimentaire, actions pédagogiques à destination des jeunes, correspondent tout à fait à des missions pour le développement durable ...

Par délibération n°8 en date du 27 Mars 2017 le syndicat a délibéré pour recruter deux services civiques afin de renforcer les actions de communication à destination des communautés adhérentes et de leur population en matière d'environnement.

PROCES VERBAL du Comité Syndical du Lundi 3 avril 2018

Après avoir reçu une vingtaine de candidatures, le Syndicat a retenu deux jeunes gens, Mme Typhaine ROULLAND de Sorgues et Mr Thomas GUIGUE de Le Thor. Ces jeunes gens seront présents pour 8 mois au sein du SIDOMRA, pour une durée hebdomadaire de travail de 24 h.

Le Président informe les membres du comité, qu'ils prendront contact auprès des différentes collectivités afin d'établir un programme de leurs interventions sur les différentes manifestations organisées dans les Communes ou Communautés.

Madame REZOUALI se félicite de leur présence, et propose qu'ils soient présents sur la Foire d'Avignon. Elle demande comment doit s'organiser la présence de l'association FNE 84 pour les interventions sur la ville d'Avignon ?

Monsieur JULLIEN lui répond que sur Avignon, ce sont les 3 ambassadeurs du tri du Grand Avignon qui interviennent dans les écoles, suppléés par 4 services civiques récemment recrutés.

Monsieur JULLIEN informe l'assemblée, que les services civiques ont fait « leur baptême du feu », samedi 7 avril lors de la distribution de composteurs individuels au SIDOMRA ; durant la matinée, ils ont pu accueillir et accompagner les 150 administrés qui se sont rendu acquéreur d'un composteur individuel.

Monsieur GUIN insiste sur le fait qu'ils pourront communiquer largement sur la mise à disposition des composteurs individuels auprès des habitants des 16 communes adhérentes et sur la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Monsieur CERVANTES demande des précisions sur le tri des biodéchets à la source et le fait que ces derniers n'iraient plus à l'incinération.

Monsieur GUIN explique que la loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025. Chaque citoyen aura alors à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais valorisés, en orientant ces déchets vers des filières de valorisation matière de qualité.

Les collectivités territoriales devront définir des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à leur territoire.

Le tri à la source généralisé pourra donc s'articuler autour de plusieurs solutions. Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement), et le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.

Le Président,
Joël GUIN

